

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2013

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 19 décembre deux mille treize à dix heures, se sont réunis à l'usine d'eau potable « Edmond Pépin », située 28 avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 78, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 10 décembre 2013, 19 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires.

Le Comité,

- ♦ **a désigné** M. Michel Adam, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a entendu** une communication sur le Club des Grands services publics d'eau,
- ♦ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du jeudi 24 octobre 2013,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de sa séance du 8 novembre 2013,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 13 décembre 2012,
- ♦ **a approuvé** la décision modificative n° 3 du budget de l'exercice 2013, permettant les aménagements rendus nécessaires en sections d'exploitation et d'investissement, et enregistrant une augmentation globale des crédits budgétaires de 2,50 M€, en mouvements réels et mouvements d'ordre, dont 1,18 M€ d'augmentation des dépenses de fonctionnement et de 0,32 M€ des recettes d'investissement, et **a décidé** la constitution de provisions semi-budgétaires d'un montant de 4,42 M€,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement du programme d'investissement pour l'exercice 2013, faisant état d'une prévision du taux d'exécution budgétaire au 31 décembre 2013, de 86,3 % (usines de production incluant Arvigny, canalisations de transport, relèvement et stockage, canalisations de distribution et branchements en plomb) ;
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement, au 13 novembre 2013, du programme des travaux délégués pour l'exercice 2013 :
 - 14 590 mètres linéaires de canalisations locales ont été renouvelés et au terme de la période triennale (2011-2013) le linéaire de conduites de distribution renouvelé s'établirait à 53 960 ml pour un objectif cumulé de 53 900 ml ;
 - le renouvellement au titre du maintien en conditions opérationnelles des postes de commande et des automatismes atteint 84,2%, réparti entre les usines de production et stations d'alerte pour 27,4 %, les stations de relèvement, réservoirs, stations de chloration, bâtiment pour 25,7 % et les réseaux chambres de vannes et intercommunications pour 31,1 % ;
 - la réalisation du programme des travaux neufs confiés au délégataire est plus différenciée, s'agissant d'un programme pluriannuel ; ont été engagés le déploiement de dispositifs de relève des compteurs à distance (TéléO), la mise en place d'un dispositif de surveillance

permanente du réseau sur certains secteurs sensibles (Res'Echo), le développement du système d'information relatif à l'exploitation, et l'installation d'un pilote pour la traçabilité de l'eau (Qualio),

♦ **a approuvé** à l'unanimité moins une abstention, un avenant n° 4 au contrat de délégation de service public (DSP) approuvé par le Comité du 24 juin 2010, afin de préciser ou d'encadrer davantage les obligations du Déléataire, et les modalités de gestion associées sur différents sujets, tels que la relation clientèle, la communication, la gouvernance des systèmes d'information ou les obligations relatives aux travaux confiés au Déléataire, **a autorisé** le Président à le signer ainsi que tout acte afférent à son exécution,

♦ **a approuvé** le programme d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique pour l'exercice 2014 (PIA 2014) pour une enveloppe prévisionnelle totale de 86,2 M€ H.T., caractérisée par les travaux sur les stations de relèvement et réservoirs et par un effort important pour le maintien à niveau du patrimoine et de renouvellement des usines, représentant respectivement près de 40 % et 26 % du montant de la section d'investissement,

♦ **a pris connaissance** du programme de recherches, d'études et de partenariats 2014, qui répond à l'objectif d'établir des documents de programmation annuelle cohérents avec les documents budgétaires, consolidés si nécessaire pour l'ensemble des services du SEDIF, et que l'ensemble des prévisions de dépenses s'élève à 2,60 M€ H.T., et **a approuvé**,

♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme Solidarité Eau au 1^{er} novembre 2013 ; tous les projets antérieurs à 2012 sont achevés, sur les 18 projets financés en 2012, 15 sont terminés et 3 sont en cours d'exécution ; sur les 19 projets -dont 1 annulé- financés en 2013, 2 sont terminés, 9 en cours d'exécution, 7 au stade de conventionnement,

♦ **a approuvé** le programme primitif des opérations proposées au subventionnement pour l'exercice 2014 par la commission Solidarité Eau réunie le 26 novembre 2013, représentant un montant total d'1,37 M€, attribués à 13 associations ; **a autorisé** la signature des conventions à passer avec les associations ou organismes bénéficiaires, précisant les modalités de versement des subventions, et de toute pièce s'y rapportant,

♦ **a entendu** le point d'information sur la dématérialisation des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP),

♦ **a pris acte** à l'unanimité moins une abstention, du compte prévisionnel de l'exploitation pour l'exercice 2014 ; le compte d'exploitation du service (C1), établi sur la base d'une prévision de volume d'eau vendu aux abonnés de 232,6 millions de m³, s'équilibre à 373,9 M€ en charges et produits ; le résultat d'exploitation prévisionnel avant rémunération du délégataire et participation des salariés est évalué en 2014 à 11,3 M€ contre 13,7 M€ en 2013 selon les comptes provisoires ; la rémunération nette du délégataire, avant participation des salariés, estimée à 8,6 M€, représenterait 3,4 % des ventes de produits et prestations de service du délégataire (hors redevances perçues pour le compte de l'AESN ou de VNF),

♦ **a pris acte** à l'unanimité moins une abstention du programme prévisionnel des travaux délégués pour l'exercice 2014, portant sur :

- le renouvellement de 20750 ml de canalisations de distribution et la rénovation de branchements en plomb,
- le renouvellement au titre du maintien en conditions opérationnelles des postes de commande et des automatismes des usines de production, des stations de relèvement et des sites distants, ainsi que des travaux d'entretien et de réparations courantes des installations, pour un montant total de 9,47 M€,
- la réalisation de travaux neufs dans le prolongement des opérations engagées en 2013, relatives au déploiement de dispositifs de relève à distance (TéléO), le déploiement d'un dispositif de surveillance permanente du réseau sur certains secteurs sensibles (Res'Echo), et au développement d'applications informatiques, l'automatisation de l'usine de Choisy-le-Roi (niveau 3) et la gestion technique des consommations énergétiques (GTCE), pour un montant prévisionnel total de 7,8 M€,

- ♦ **a autorisé** le Président, les vice-présidents, les membres du Comité, ainsi que certains fonctionnaires à représenter le SEDIF au cours de l'exercice 2014, aux congrès, manifestations, colloques, séminaires, visites techniques ou missions, organisés dans les domaines liés à son activité ; le remboursement des frais exposés s'effectuera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur sur la base des frais réels et sur présentation de justificatifs,
- ♦ par la seule voix du Président, l'ensemble du Comité s'abstenant, **a fixé**, à compter du 1^{er} janvier 2014, à 0,014 € H.T./m³ le taux de la contre-valeur applicable pour assurer le financement de la taxe versée à Voies Navigables de France ; **a autorisé** le Président à pratiquer les aménagements nécessaires si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur le taux de la redevance, en lui permettant de passer et de signer les avenants correspondants,
- ♦ **a fixé**, à compter du 1^{er} janvier 2014, la contre-valeur de la redevance « prélèvement unitaire » facturée par le délégataire pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), à 0,0460 € H.T. par mètre cube facturé, afin de couvrir le montant de la redevance de l'exercice 2014 ; **a autorisé** le Président à pratiquer les aménagements nécessaires si des modifications interviennent sur le calcul de l'assiette ou sur la valeur de la redevance,
- ♦ **a adopté** le budget primitif pour l'exercice 2014, qui s'équilibre à 265,6 M€ en mouvements budgétaires et à 145,4 M€ en mouvements réels, dont 86,2 M€ de dépenses d'équipement ; l'encours de dette au 1^{er} janvier 2014 est évalué à 222,3 M€, l'annuité de la dette à 25,6 M€, la capacité d'autofinancement à 85,2 M€ et la capacité de désendettement à 2,6 années ; **a décidé** de constituer une provision semi-budgétaire d'1,62 M€ pour la garantie de pensions prévue par l'ancien contrat de régie intéressée,
- ♦ **a décidé** la création de 2 emplois d'avenir au SEDIF dans la filière technique ou administrative et **autorisé** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif, et notamment les contrats de travail et à solliciter les financements prévus en la matière.

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire